

et qui avaient en lui la plus grande confiance ; les militaires qu'il commandaient ne le regrettent pas moins. »<sup>1</sup>

Le même jour, le bruit court dans Compiègne qu'on a aperçu de divers côtés des cavaliers ennemis. Vers midi un officier russe se présente en parlementaire, par la route de Clairoix. On le conduit au *Lion d'Argent*, hôtel où loge le major Guillemain<sup>2</sup>. « La foule se précipite vers le pont, pour voir passer cet officier qui était fort jeune, d'une figure intéressante, et monté sur un superbe cheval. On lui avait bandé les yeux, ainsi qu'au trompette... deux cavaliers attendaient sur la route.<sup>3</sup> »

L'ennemi fait connaître au major Guillemain que Paris est au pouvoir des coalisés et le somme de rendre la ville. Comme il le doit, Guillemain répond que le sort de Paris n'a rien de commun avec celui de Compiègne, qu'il ne se rendra qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense. Il

1. Lettre de M. Desgrois, greffier de la justice de paix, 6 mai 1814, citée par Caillette de L'Hervilliers, 84. Les droits du service funèbre du major s'élevèrent à 90 francs (*Ibid.*). Le 6 janvier 1838, sur la proposition de M. Arachequesne, maire, le Conseil municipal décida de donner le nom d'Ostenin à la rue de Chartres et de placer au cimetière de Clamart une pierre tumulaire en marbre noir.

Celle-ci porte l'inscription suivante qui existe encore sur un des côtés de la chapelle :

A LA MÉMOIRE  
DE FRANÇOIS OSTENIN  
MAJOR AU 136<sup>e</sup> RÉGIMENT DE LIGNE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
NÉ A BEAUZÉE (MEUSE) LE 19 FÉVRIER 1770  
MORT LE 1<sup>er</sup> AVRIL 1814  
EN DÉFENDANT A LA TÊTE D'UNE TRÈS FAIBLE GARNISON LA PLACE  
DE COMPIÈGNE ASSIÉGÉE PAR UN CORPS D'ARMÉE  
DE DIX-HUIT MILLE PRUSSIENS  
—  
LA VILLE DE COMPIÈGNE RECONNAISSANTE

2. Actuellement maison Laroque-Granger, rue des Lombards, 28.

3. Escuyer, *loc. cit.* Son récit est en contradiction avec le rapport du major Guillemain, 20 avril 1814, parce qu'il a groupé les détails concernant l'envoi successif de deux parlementaires, les 3 et 4 avril. Le dimanche des Rameaux est d'ailleurs le 4 et non le 3 avril 1814. Voir également Caillette de L'Hervilliers, 90.